

## **AMIAOU MAINTENANT EN CHARGE DU BIEN-ÊTRE DES CHATS ERRANTS À BEAUHARNOIS**

**Beauharnois, le 6 juin 2024** – Beauharnois est heureuse d'annoncer la signature d'une entente avec l'organisme Amiaou, visant à améliorer la gestion et le bien-être des chats communautaires et privés errants sur son territoire. Cette collaboration reflète l'engagement de la Ville à promouvoir la santé et la sécurité animale, tout en assurant une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les animaux.

L'organisme Amiaou, reconnu pour son dévouement envers la protection et le bien-être des chats, bénéficiera de la mise à disposition du chalet du parc Bourcier (40, rue Bourcier), bâtiment qui était déjà occupé par l'organisme, et du soutien financier de la Ville à hauteur de 26 000 \$. Ce financement permettra à Amiaou de poursuivre ses activités essentielles, notamment la capture, la stérilisation, la vaccination et la relocalisation des chats errants, ainsi que la sensibilisation du public à l'importance de ces actions.

En vertu de cette entente, les représentants d'Amiaou seront autorisés à appliquer les dispositions du règlement sur le contrôle des animaux actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville. Cela inclut l'accès aux propriétés privées pour capturer les chats errants et l'émission de constats d'infraction conformément à la réglementation en vigueur. Cette mesure vise à renforcer l'efficacité des interventions et à garantir un meilleur respect des normes de bien-être animal.

« Nous sommes fiers de collaborer avec Amiaou pour assurer une gestion responsable et humaine des chats errants dans notre communauté. Cette entente témoigne de notre engagement à protéger les animaux et à maintenir un environnement sain et sécurisé pour tous nos citoyens, en plus de soutenir et reconnaître des organismes qui mettent des efforts dans l'accomplissement de leur mission depuis tant d'années sur le territoire. », a déclaré Alain Dubuc, maire de Beauharnois.

### **GESTION ANIMALIÈRE À BEAUHARNOIS**

La gestion animalière des autres animaux sur le territoire est toujours octroyée de façon temporaire à l'organisme Chaby et chiens, qui a maintenant une nouvelle adresse : 220, rang St-Anne, Beauharnois.

Les citoyens désirant porter plainte relativement à une nuisance causée par un animal ou bien pour signaler un animal blessé ou mort doivent contacter l'organisme, dont les coordonnées complètes sont disponibles au [ville.beauharnois.qc.ca/controleur-animalier](http://ville.beauharnois.qc.ca/controleur-animalier).

----- 30 -----

*Sur la photo, de gauche à droite : Marielle Cartier, vice-présidente, Amiaou, Michelle Rioux, présidente, Amiaou et Alain Dubuc, maire de Beauharnois*

Source :  
SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
Ville de Beauharnois  
450 429-3546  
[communications@ville.beauharnois.qc.ca](mailto:communications@ville.beauharnois.qc.ca)